



CHORUS 71



Déposé le 05/03/2010

Vendredi 12 mars 2010 grève nationale dans le Second Degré

- Assemblée générale départementale à 10 h à Chalon/Saône, maison des syndicats
- présence colorée avec distribution de tracts sur le marché de Chalon à partir de 11 h 30
- rassemblement académique devant le rectorat de Dijon à 15 h.

voir page 12



Dispensé de timbrage CHALON C.D.I.S.

Mardi 23 mars 2010 Manifestation à Chalon-sur-Saône

Pour

- des mesures en faveur de l'emploi, des salaires et pensions
- une fiscalité plus juste
- des politiques publiques en faveur d'une relance économique respectueuse des impératifs écologiques.

Voir pages 6 et 7

Sommaire

- page 2 et 3 : bilan de congrès
- page 4 : Bernadette Groison, nouvelle secrétaire générale de la FSU
- page 4 : Gros temps sur l'action sociale
- page 5 : élections à venir dans les CAP des préfectures et au ministère de l'intérieur...
- page 6 : toutes et tous, mobilisons-nous le 23 mars !
- page 7 : Mardi 23 mars 2010 : Manifestation à Chalon-sur-Saône
- page 8 : Non à la mise à mort de la médecine du travail
- page 8 : Collectif éthique sur l'étiquette
- page 9 : Pour des États Généraux du Service Public
- page 9 : Intersyndicale Fonction Publique Territoriale
- page 10 : rencontre du directeur de la plate forme RH
- page 10 : déclaration commune lors de la réunion du CSFPE* du 22 février 2010
- page 11 : Compte-rendu non exhaustif du CAEN
- page 11 : Pôle Emploi : une fusion sous pression
- page 12 : Le 12 mars : grève nationale dans le Second Degré



Organe de la **Fédération Syndicale Unitaire** de Saône & Loire 2 rue du Parc
71100 CHALON/SAONE Tel : 03 85 43 69 69 mail : fsu71@fsu.fr site : http://sd71.fsu.fr
Imprimé par nos soins, Directeur de publication : Philippe DORMAGEN *Trimestriel *



Prix au N° 1 € * 5 mars 2010 * Numéro 90

Résultats des votes du 26 novembre 2009

Quelques remarques au sujet de ces résultats

au 31 Aout 2009		votes du 26/11/2009				
Nombre d'adhérents			nombre de représentants au cdfd	nombre de votants	liste pour une Orientation Unitaire	blancs
3	EPA	syndicat unitaire de l'éducation populaire de l'action socioculturelle et sportive	1	0		
11	SDU-CLIAS	syndicat départemental unitaire des collectivités locales, du ministère de l'intérieur et du ministère des affaires sociales	1	10	10	
0	SNAC	syndicat national des affaires culturelles	0	0		
15	SNASUB	syndicat national de l'administration scolaire et universitaire et des bibliothèques	1	5	3	2
1	SNCS	syndicat national des chercheurs scientifiques	1	0		
11	SNE	syndicat national de l'environnement	1	0		
80	SNEP	syndicat national de l'éducation physique	2	30	29	1
4	SNEPAP	syndicat national de l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire	1	1	1	
545	SNES	syndicat national des enseignants du second degré	5	82	76	6
0	SNESup	syndicat national de l'enseignement supérieur	0	0		
47	SNETAP	syndicat national de l'enseignement technique agricole public	1	11	10	1
11	SNICS	syndicat national des infirmier(e)s conseiller(e)s de santé	1	5	5	
18	SNPESpj	syndicat national des personnels de l'éducation surveillée-protection judiciaire de la jeunesse	1	5	5	
2	SNPI	syndicat national des personnels d'inspection	1	0		
2	SNUASFP	syndicat national unitaire des assistants sociaux de la fonction publique	1	0		
11	SNU-CLIAS	syndicat national unitaire des collectivités locales, du ministère de l'intérieur et du ministère des affaires sociales	1	10	10	
22	SNUEP	syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel	1	9	9	
334	SNUipp	syndicat national unitaire des instituteurs professeurs des écoles et pege	4	85	77	8
0	SNUPDEN	syndicat national unitaire des personnels de direction de l'éducation nationale	0	0		
33	SNU-TEFI	syndicat national unitaire - travail emploi formation insertion	1	31	26	5
13	SYGMA	syndicat général du ministère chargé de l'agriculture	1	0		
82	UNATOS	union nationale des agents, techniques, ouvriers et de service	2	29	29	
1245	total		28	313	290	23

Depuis 2006, le nombre total d'adhérents est stable.

Bien que cette fois-ci il n'y ai eu qu'une seule liste, le nombre de votants a progressé de 20%, ce qui peut être interprété comme une progression de l'intérêt que les adhérents portent au fonctionnement fédéral.

Bilan du congrès de la FSU 71

Réuni les 14 et 15 janvier 2010, le congrès a fait un bilan de l'activité des 3 dernières années et a débattu sur les 4 thèmes du congrès national de début février 2010.

Les congressistes ont regretté un manque d'implication de la FSU dans les bassins d'emploi et souhaitent qu'il y ait la mise en place de sections locales de la FSU.

Il a également été déploré un manque d'apparition médiatique. Le secrétaire a rappelé qu'il faut pour construire des interventions que les syndicats participent à la construction de ces interventions.

Il a également été constaté une dérive financière. Pour y remédier, il est prévu de ne plus diffuser le Chorus hors du département, à l'ensemble des sections départementales de la FSU.

Le débat a aussi beaucoup tourné autour de l'utilité du Chorus. **D'où le questionnaire ci-dessous >>>>>>**

Questionnaire utilité de Chorus

Si vous avez lu Chorus, tout ou en partie, merci d'envoyer un mail à fsu71@fsu.fr :

Il suffit d'écrire "j'ai lu chorus"

Tout commentaire supplémentaire sera le bienvenu mais n'a aucun caractère obligatoire.

92,65%

28 sièges

Délégation de la section départementale 71 au Conseil Fédéral Bourgogne

Dominique ACAMPORA, UNATOS ; Paul BARDAY, SNUipp ; Christian BECQUET, SNEP ; Christine CANNON, SNASUB ; Philippe DORMAGEN, SNU-TEFI ; Bernard EYZAT, UNATOS ; Barbara HAIGRON, SNEP ; Antoine JEANTET, SNUIPP ; Jacqueline KEMPTON, SNES ; Christophe LECORNEY, SNUIPP ; René CHANLON, SNUEP ; Denis GIBOT, SNES ; Roger PRESUMEY, Retraités ; Laurent TISSIER, SNPES-PJJ

La délégation fsu de Saône-et-Loire a toujours été la plus présente au CFR, puisque nous avons droit à 7 titulaires et 7 suppléants. Mais on n'a encore jamais dépassé 7 présents pour la Section Départementale.

Election du Secrétaire et du Trésorier

Secrétaire : 1 seule candidature : Philippe Dormagen : unanimité moins 1 abstention

Trésorier : 1 seule candidature : Jacqueline Kempton : unanimité moins 1 abstention

Désignation de la délégation au Congrès National

Philippe Dormagen (secrétaire départemental), Isabelle Pirat (SNES), Christophe Lecorney (SNUIPP)

Impressions de congrès

Par Christophe Lecorney

Le congrès national de la FSU s'est tenu à Lille du 01 au 05 février. *Après une terrible et sanglante bataille pour la désignation des délégués lors du congrès départemental*, la délégation de Saône et Loire fut composée de Philippe Dormagen (secrétaire départemental-SNUtefi), Isabelle Pirat (SNES) et Christophe Lecorney (SNUipp).

Hormis le très expérimenté P. Dormagen, les membres de la délégation étaient novices dans cet exercice du congrès.

Le premier jour fut l'occasion de constater l'efficacité de l'organisation de la FSU 59 : accueil en gare, aiguillage vers les hôtels, brochure détaillée du programme des 5 jours avec recette du potjevleesch!

Le deuxième jour, celui du travail en commission thématique, on vit le point fort de la FSU: le dialogue, parfois drôle, tenace ou rugueux mais toujours possible. Sections départementales FSU, syndicats nationaux, tendances, ils ont tous pu mettre en évidence et en débat un oubli du texte de base ou une divergence.

Les trois jours suivants furent des séances plénières de débats et de votes lors desquelles se manifestèrent les spécificités de la FSU: la liberté de parole, la capacité de dialogue permettant d'arriver à une position commune (synthèse en jargon FSU), le travail des militants malgré les cris de famine des estomacs. Lorsqu'une tendance, un syndicat ou une section départementale a des choses à dire, elle les dit. Si les rapporteurs du texte pense que la remarque est intégrable à l'esprit du texte de base, elle est intégrée. S'il y a désaccord, elle est mise au vote sous forme d'amendement.

C'est l'aspect le plus frappant lors de ce congrès: aucune prise de parole, contraire ou non à la ligne majoritaire, aucun vote n'est refusé par manque de temps - quitte à ce que les délégués mangent à 22h00 passées.

Bien sûr, les textes au final ne correspondent jamais exactement à

un avis personnel, au mandat d'une section départementale ou d'un syndicat; mais la prise en compte de tous fait que sans être parfait ils ne sont pas mauvais. Nul ne s'y reconnaît à 100% mais ils sont un outil revendicatif à travailler, à s'approprier et à utiliser pour les luttes à venir (retraite ou pension à taux plein après 37,5 annuités de cotisation, augmentation indiciaire de 50 points pour tous, élaboration de nouvelles grilles indiciaires,...).

A titre personnel aussi ce congrès fut enrichissant: il permit de rencontrer des militants d'autres sections départementales, d'autres syndicats et d'échanger avec eux. Voit-on souvent une infirmière scolaire discuter avec un météorologiste?

Compte tenu de sa nature fédérale et interprofessionnelle où se croisent des métiers qui se connaissent mal (professeur des écoles, archéologue, bibliothécaire, Ouvrier d'Entretien et d'Accueil, etc) et nationale (750 délégués à faire travailler sur un même texte!), ce congrès fut une réussite.

Mais une hirondelle ne fait pas le printemps; un congrès national de la fédération ne fait pas à lui seul l'action syndicale. Il appartient maintenant à chacun dans son syndicat national, dans sa section départementale, dans sa tendance, sur le terrain de son lieu de travail de diffuser les idées de la FSU contre les propositions du gouvernement ou les aménagements des organisations syndicales « réformistes et responsables » pour créer les conditions matérielles des luttes à venir.

Les passages en italiques sont sous la seule responsabilité du sens de l'auteur.



Bernadette Groison, nouvelle secrétaire générale de la FSU

Un article de infos-chalon.com

Élue Secrétaire Générale du premier syndicat de la fonction publique, qui regroupe près de 163 000 salariés, Bernadette Groison est revenue pour infos-chalon sur son passé chalonais. Née à Chalon, elle garde toujours une grande affection pour sa terre natale.

Elle a été élue avec 96% des suffrages pour succéder à Gérard Aschieri. Un score à la soviétique qui n'émeut pas plus que cela Bernadette Groison la nouvelle secrétaire générale de la FSU, le syndicat des enseignants... «Mon élection était programmée, autant dire que l'ampleur du vote n'a fait que la valider», explique cette femme de caractère qui a adhéré au SNUIPP en 1988 et qui a très vite gravi les échelons. «J'ai intégré l'équipe nationale de direction en 1993», précise Bernadette Groison fille d'un employé d'EDF qui était syndiqué à la CGT et fille d'une employée textile.

A l'école primaire du Centre à Chalon-sur-Saône

C'est à Chalon-sur-Saône que Bernadette Groison est née. «Je suis allée à l'école primaire du centre.

Après quand je suis rentrée au Collège c'était dans le département du Rhône où, pour raisons professionnelles, mes parents avaient décidé de s'installer».

Un départ de la Bourgogne seulement pour quelques années. Car on revient toujours sur sa terre natale. «Mon premier poste d'institutrice, je l'ai eu à Nolay, pas très loin finalement de Chalon-sur-Saône. Ensuite j'ai été nommée à Talant, puis à Dijon».

Se sentant investie d'une lourde mission, notamment celle de succéder au charismatique Gérard Aschieri, la nouvelle femme forte de la FSU voit plusieurs priorités à son action. «D'abord il s'agit de coller, à l'actualité et notamment celle qui concerne la fonction publique, à laquelle le Gouvernement s'attaque. Ensuite, il faut voir quelles décisions nous pouvons prendre avec les autres syndicats, pour peser sur les débats».

Mais Bernadette Groison veut aussi s'attaquer à un autre chantier : Celui de la syndicalisation des personnels,



autant que celui de la place des jeunes. «Il faut leur redonner confiance et être force de proposition».

«Exaltant» de succéder à Gérard Aschieri

Mais histoire de bien fixer les enjeux, elle martèle avec force que «le plus gros chantier est bien celui des services publics et de la fonction publique». Elle évoque ainsi la question des territoires. «Il faut maintenir les services publics partout, même s'il faut les repenser. Mais je pense que tout le monde doit se battre pour préserver des services publics répondant aux besoins de toutes les populations».

Dans ce sens, elle adhère à l'idée de bouclier rural défendue par Fabien Bazin, maire de Lormes dans le Morvan : «C'est une vraie question que celle du maintien d'un certain nombre de services publics sur les territoires ruraux. C'est une question de financement et de dynamique pour que partout où l'on soit, on soit égal aux autres, ou plutôt traité de façon égalitaire. Il n'y a aucune raison que l'on soit victime d'une pénurie parce que l'on vit en secteur rural».

C'est sans doute aussi pour cela qu'elle veut que «la FSU reste cette organisation syndicale incontournable. Et cela c'est Gérard Aschieri qui l'a fait». Alors oui, elle le dit «c'est exaltant de succéder à un syndicaliste comme lui».

Très vite, l'agenda de la nouvelle secrétaire générale de la FSU deviendra chargé. Le Ministre de l'Éducation Nationale, Luc Chatel, a appelé son secrétariat pour caler un rendez-vous. Elle ne manquera pas de lui parler de la violence à l'école, dans les collèges, et dans les lycées et des réponses que les enseignants attendent.

Cela-dit, Bernadette Groison aime parler de cette Bourgogne où elle a débuté et sa vie et sa carrière professionnelle. Une Bourgogne plus rurale qu'urbaine. «J'ai encore de la famille à Chalon-sur-Saône. Chalon-sur-Saône représente pour moi un certain art de vivre. C'est un endroit où on se sent bien. La Bourgogne est

chaleureuse et j'aime y revenir, j'aime rentrer chez moi».

Aimerait-elle organiser un congrès de la FSU en Bourgogne ? «Oui, pourquoi pas, c'est vrai que ce serait bien d'organiser un congrès en Bourgogne. Notamment pour faire découvrir tous ses charmes».

Alain BOLLERY

Gros temps sur l'action sociale

Nous avons décidé de boycotter la réunion du 5 février, à cause des dysfonctionnements de la SRIAS Bourgogne (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale) : voir ci-dessous le texte que nous avons lu avant de quitter la séance.

Lors de la CAAS (Commission Académique d'Action Sociale) plénière du 02.02 au matin (analyse de l'AS pour 2009) a été ramenée sur le terrain la proposition de supprimer les CDAS (Commissions Départementales d'Action Sociale), et de tout traiter au rectorat. Nous avons protesté si vivement (suivis par les autres représentants du personnel) que le sujet n'a pas été développé.

L'Action Sociale de l'Éducation Nationale est saignée.

Lors de la Commission Académique d'Action Sociale du 02 février, les représentants du personnel ont appris que la dotation allouée pour financer l'action sociale serait en baisse de 15,63% pour 2010. Compte tenu du rythme de dépenses correspondant à l'année 2009 (dépenses annuelles totales de 914 719 €), il manque donc 150 000€!

A l'intérieur de ce budget les dépenses se répartissent en 3 catégories :

- PIM (prestations interministérielles) obligatoires, ne pouvant donc être modifiées (estimées à 25%),
- ASIA (actions sociales d'initiative académique),
- Secours (aides accordées aux personnels en difficultés du fait d'accidents de la vie).

Les représentants FSU ont vivement protesté contre cette baisse qui touche donc les ASIA et les secours, c'est-à-dire les collègues en difficultés et/ou ayant un quotient

familial inférieur à 1700€ mensuel (des collègues qui sont loin de bénéficier de la loi TEPA et du bouclier fiscal!)).

Il a malheureusement fallu ensuite envisager les diverses suppressions ou réductions d'actions parmi les ASIA pour permettre que des aides soient quand même versées en 2010. Les collègues en ont besoin.

Faut-il « privilégier » les aides à la scolarité ou bien les aides aux vacances ? Maintenir ou supprimer les aides à la garde d'enfants, les aides à l'habitat ? Bref quelles coupes sombres faire dans les dépenses d'action sociale pour « récupérer 150 000 € » ?

Pas de quoi « améliorer la qualité du service rendu » aux bénéficiaires de l'action sociale !

En fin de compte, il en résulte que seraient supprimées :

- les aides au BAFA (il y aurait d'autres possibilités d'indemnisation),
- les aides à la garde d'enfants (moins d'organismes refuseraient le CESU),
- les aides à l'habitat.

Pour toutes les actions maintenues le QFA est de 1700 €

Les montants de certaines actions sont revus à la baisse :

- Accueil 750 € quelle que soit la distance,
- Scolarité 150 € en lycée; 400 € études supérieures,
- Changement de domicile 300 €.

Ces modalités seront soumises au vote de la CAAS plénière le jeudi 4 mars.

Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale du 5 février 2010

Déclaration des représentants du personnel avant de boycotter la réunion

Les représentants du personnel, unanimes,

1- protestent contre le fait que les convocations et documents préparatoires éventuels ne sont pas envoyés en temps utile par voie postale, et demandent que cela soit fait à l'avenir, conformément à l'arrêté du 29/06/06

2- protestent contre le fait que les

comptes rendus des réunions plénières de la SRIAS Bourgogne des 24 Juin 2009 et 25 Septembre 2009 n'ont toujours pas été communiqués aux membres de la SRIAS ;

3- rappellent les termes de l'arrêté du 29/06/06, de la lettre du Directeur Général de la DGAFP de Septembre 2009 et de la charte de gouvernance de Décembre 2009 fixant les rôles respectifs du Président de la SRIAS, du conseiller chargé de l'action sociale et du correspondant administratif.

En particulier, ils rappellent que les décisions reviennent à la SRIAS représentée par son Président : "Le conseiller chargé de l'action sociale n'a pas vocation à remplacer le Président de la SRIAS et/ou à devenir le nouveau correspondant de la SRIAS." (Lettre du Directeur Général de la DGAFP) ; "La mise en place des plates-formes ne remet pas en cause les prérogatives de la SRIAS et de son Président, elles viennent en soutien de l'action des sections régionales." (Charte de gouvernance)

Ils rappellent également que le fonctionnement administratif de la SRIAS est assuré par le correspondant administratif, qui doit avoir le temps et les moyens matériels nécessaires à cette mission : "...secrétariat des travaux de la SRIAS...prise en charge du fonctionnement administratif de la section... suivi budgétaire, etc..." (Lettre DGAFP).

En conséquence, dans l'impossibilité où ils sont de décider valablement, les représentants des personnels ne prendront pas part à cette réunion et demandent que la SRIAS soit reconvoquée selon les modalités prévues par les textes réglementaires rappelés ci-avant, dans des délais permettant l'acheminement postal des documents nécessaires et le travail de préparation des représentants du personnel.

élections à venir dans les CAP des préfectures et au ministère de l'intérieur...

Plus de 50.000 fonctionnaires des filières administrative et technique du ministère de l'Intérieur vont élire CAP locales et nationales le 4 mai 2010. Deux nouveautés :

- votent tous les personnels administratifs et techniques, y compris ceux de la police et de la gendarmerie

- les CAP départementales sont supprimées au profit de CAP régionales pour les administratifs, inter-régionales pour les techniques.

Cependant, la loi sur le dialogue social dans la Fonction Publique concrétisant les accords de BERCY sur la représentativité n'est toujours pas votée.

Dans un cadre juridique qui demeure celui de la loi PERBEN, la représentativité devant se démontrer dans le cadre où se déroule l'élection, à savoir dorénavant la région, non seulement le SNUP/FSU se serait vu de nouveau refuser sa liste sur le plan national, mais de plus notre syndicat aurait perdu toute possibilité de se présenter sur le plan local.

Dans ce contexte contraint, nous avons rencontré le 14 décembre les syndicats CGT et SUD du ministère de l'Intérieur, et nos organisations ont convenu :

- que le dépôt des listes avant le 9 mars se ferait au nom de la CGT ;

- que les listes comporteraient des candidatures alternées de nos 3 syndicats ;

- que la profession de foi serait commune et siglée CGT-FSU-SUD ;

- que le droit syndical en résultant serait réparti entre nos 3 syndicats par la CGT;

- que cet accord n'était pas conjoncturel mais avait vocation à se prolonger dans les mobilisations au-delà des élections.

Les déclarations de candidature et les bulletins de vote ne porteront que le sigle CGT car en l'état actuel de la législation (circulaire ministérielle du 20 juin 2008) et de la jurisprudence, y faire figurer le sigle FSU ou SUD entraînerait tout simplement l'annulation des listes.

D'ores et déjà, il est satisfaisant de noter que dans la liste nationale qu'elle a montée, la CGT a placé les candidats du SNUP/FSU en n° 1 ou n° 2, donc en situation éligibles, et qu'elle a confié à notre syndicat le soin de monter les listes dans les deux régions dans lesquelles nous sommes implantés, à savoir le Languedoc-Roussillon et l'Ile-de-France..

les CTP demeurant départementaux, le SNUP se présentera aux élections du 4 mai 2010 sous le sigle FSU.



TOUTES ET TOUS, MOBILISONS-NOUS LE 23 MARS

Face à la politique économique et sociale menée par le Gouvernement, en l'absence de réponses satisfaisantes apportées le 15 février par le Président de la République, le 23 mars sera une nouvelle fois l'occasion pour les salariés, du privé comme du public, d'affirmer que d'autres orientations sont nécessaires, justes et possibles.

Ce jour là, dans l'unité interprofessionnelle la plus large, la journée de grève et de manifestations rappellera aussi que, dans un contexte de crise, les services publics sont d'autant plus indispensables.

Nos organisations syndicales de la Fonction publique appellent tous les personnels à se joindre à la mobilisation par la grève et les manifestations.

Ensemble, mobilisons-nous notamment pour :

- ↳ L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, et des créations de postes partout où cela s'avère nécessaire.
- ↳ La résorption de la précarité dans la Fonction publique.
- ↳ Des augmentations salariales assises sur la valeur du point d'indice et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat intervenues depuis plusieurs années.
- ↳ Une réforme des retraites prenant en compte l'ensemble des questions, tant pour le Code des pensions que pour le régime général, et notamment, le niveau des retraites, l'emploi, le financement, la pénibilité, la réduction des inégalités et visant à l'amélioration pour tous.
- ↳ Des mesures immédiates pour améliorer les conditions de travail et mettre un terme aux situations de souffrances professionnelles
- ↳ Des évolutions ayant pour but l'intérêt général et les besoins de toute la population sur l'ensemble du territoire, ce qui implique le retrait de plusieurs dispositifs contraires à ces principes dans les trois versants de la Fonction publique.

Nos organisations syndicales exigent l'ouverture immédiate de véritables négociations. Elles appellent l'ensemble des personnels à se mobiliser massivement le 23 mars pour faire aboutir leurs revendications.

Paris le 23 février 2010

L'intersyndicale interprofessionnelle CFDT, CGT, FSU, Solidaires et UNSA De Saône-et-Loire a décidé de prendre à son compte le communiqué intersyndical national pour appeler à une journée de grèves et de manifestations

Mardi 23 mars 2010

Manifestation à Chalon-sur-Saône

départ 15 heures

Maison des syndicats

Lors du sommet social du 15 février 2010, Le gouvernement n'a apporté aucune réponse concrète sur l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et les politiques publiques.

Il renvoie la question des chômeurs en fin de droits à une concertation avec le secrétaire d'Etat à l'emploi.

Au nom de la révision générale des politiques publiques, il supprime des emplois au détriment des missions des services publics.

La dégradation des conditions de travail et de l'emploi touche les salariés du privé comme du public.

Ce que nous voulons :

Le débat sur les retraites, doit prendre en compte l'ensemble des questions tant au niveau du privé que du public, notamment :

- le niveau des pensions
- l'emploi
- le financement
- la pénibilité
- le code des pensions
- la réduction des inégalités

La sortie de crise doit passer par :

- des mesures en faveur de l'emploi, des salaires et pensions
- une fiscalité plus juste
- des politiques publiques en faveur d'une relance économique respectueuse des impératifs écologiques.

Des actions unitaires interprofessionnelles par bassin d'emploi peuvent être envisagées en **prolongement** de la journée du 23 mars

Non à la mise à mort de la médecine du travail

Appel contre le projet Darcos de mise à mort de la médecine du travail

A l'heure de la sous déclaration massive des accidents du travail, de l'augmentation des maladies professionnelles et des suicides au travail (comme cela a été révélé à France Télécom) à l'heure de la hausse des accidents cardiaques et vasculaires liés au stress et à la souffrance au travail, à l'heure où dérivent les méthodes de management et leurs exigences dévorantes de productivité, faut-il affaiblir ou renforcer la médecine du travail ?

Après plus de vingt ans de dégradation continue de la santé au travail, nul ne nie qu'il y ait besoin d'une grande réforme pour la reconstruire. Mais les salariés, les syndicats, les professionnels des questions de santé au travail sont terriblement inquiétés par les orientations de la « réforme » annoncée de M. Darcos.

C'est un projet qui va dans le sens de celui du Medef auquel, pourtant, tous les syndicats de salariés se sont opposés unanimement en 2009. Il propose carrément de violer le cadre de responsabilité du médecin du travail pour qu'il serve de bouclier protecteur à celui des employeurs. Il est en contradiction de manière réhabilitaire avec les principes du Code de Déontologie médicale inscrits dans la Loi. Il projette d'organiser les prochains services de santé au travail (SST) en donnant total pouvoir au patronat : seront juges et parties ceux-là mêmes qui créent les risques.

Plus que jamais les médecins du travail et les autres acteurs des SST seront cantonnés dans des activités éloignées de la défense de la santé des travailleurs. Il s'agit de la mort de toute réelle prévention en santé au travail. Il s'agit de « démedicaliser » la seule spécialité dont l'objet est le lien entre la santé et le travail. Il s'agit de prendre prétexte de la pénurie (réversible) de médecins du travail en les remplaçant par des infirmiers alors que ceux-ci ne peuvent pas se substituer aux médecins et qu'ils n'ont pas de statut protégé. Il s'agit de transférer ces missions aux directeurs des services interentreprises de santé au travail (SST) c'est-

à-dire aux Conseils d'Administration composés majoritairement d'employeurs (2/3). Il s'agit de déposer les « commissions de contrôle » de leurs prérogatives notamment en ce qui concerne le droit d'opposition à la mutation ou au licenciement des médecins du travail, alors qu'au contraire ce droit d'opposition devrait être étendu pour que tout « Intervenant en Prévention des Risques Professionnels » bénéficie d'un statut de « salarié protégé ». Comment une « prévention » peut-elle exister, sans entretien clinique régulier avec les salariés, en espaçant les visites tous les 3 ans ? L'aptitude et l'inaptitude seraient définies du point de vue patronal : actuellement ces notions n'ont pas de définition légale, le médecin du travail les apprécie au cas par cas selon les risques pour la santé liés au poste de travail. Une nouvelle définition écrite dépendrait exclusivement de la capacité du salarié à effectuer la totalité des tâches prescrites : elle aurait une « simplicité » radicale, binaire (apte ou inapte) et reviendrait à supprimer toute notion d'aménagement de poste et d'adaptation des tâches à l'homme.

Le Medef voulait aussi que le médecin-conseil puisse déclencher une procédure obligatoire de retour au travail pendant l'arrêt de travail. L'employeur serait libéré de ses obligations de reclassement dès la visite de reprise. Après cette visite unique, et dans un délai de 21 jours, le salarié déclaré inapte pourrait être licencié. Les voies de recours, aujourd'hui possibles auprès de l'inspection du travail, seraient renvoyées à des dispositions non précisées. Le projet de X. Darcos reprend les mêmes intentions, très dangereuses pour les salariés victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle. Au contraire de tout cela, une véritable prévention en santé au travail est nécessaire et possible. L'indépendance professionnelle exige que les préventeurs soient à l'abri des pressions de ceux qui les paient. Avec le mode de production en flux tendu et la recherche effrénée de gain de productivité, les conditions de travail se dégradent partout, tous les secteurs sont « à risques », bureaux comme ateliers. Une authentique médecine de prévention, en adéquation avec les constats sur le terrain, peut tirer sa grande pertinence de l'entretien clinique régulier des salariés avec le médecin du travail. Il faut que la médecine du travail authentique et spécifique soit un véritable service public indépendant,



avec les moyens nécessaires, la formation, les effectifs, et la prévention apparaîtra redoutablement efficace, progressive et finalement « économique » dans l'intérêt des salariés.

Que tous les acteurs de progrès refusent ensemble le projet Darcos de mise à mort de la médecine du travail POUR une authentique médecine du travail, indépendante, dans l'intérêt exclusif de la santé des salariés !



Signez la pétition "Liquidation totale" !

Lettre à MM Christophe Dubrulle, Lars Olofsson, Jean-Charles Naouri, Michel-Edouard Leclerc, PDG d'Auchan, de Carrefour, de Casino et de E. Leclerc.

Citoyen(ne), consommateur(trice), je souhaite être assuré(e) que les vêtements que j'achète sous vos marques propres n'ont pas contribué à l'exploitation de millions d'ouvrier(e)s du secteur textile à travers le monde.

Je trouve intolérable que tant de salariés ne perçoivent pas une rémunération qui leur permette de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Vous ne pouvez prétendre

LES ÉTATS GÉNÉRAUX



(suite de la page 8)

que l'amélioration de ces rémunérations se traduirait par une augmentation importante du prix final de vos produits, au vu de la part infime que représentent les salaires des ouvrier(e)s de la confection dans le coût total d'un produit.

Par ailleurs, je m'inquiète de la fréquente violation du droit d'organisation et de négociation collective dans ces usines, alors que ce droit est reconnu par des conventions internationales.

Aussi je vous demande :

- de vous assurer que vos fournisseurs et sous traitants versent un salaire décent à leurs ouvrier(e)s. Vous devez en ce sens :

- + cesser la pression à la baisse sur les salaires et la course aux délais de production,

- + vous assurer que leur droit d'organisation et de négociation collective est respecté,

- de garantir pour le consommateur une transparence sur les conditions de travail chez vos fournisseurs et sous-traitants, notamment sur le salaire de base des ouvrier(e)s.

Comme la FSU, la fédération ARTISANS DU MONDE est membre du Collectif éthique sur l'étiquette : www.ethique-sur-etiquette.org

Pour des États Généraux du Service Public

Après les batailles sur l'eau, le rail, l'éducation, la santé... La vo-tation citoyenne en défense de La Poste vient de démontrer à la fois le fort potentiel de résistance et d'attachement aux services publics existant dans la population, l'efficacité de l'unité la plus large et l'importance de mettre ensemble citoyenNES/usagerEs, personnels et éluEs.

Un comité national s'est constitué avec les organisations suivantes :

(ordre alphabétique)

AITEC ; ANECR ; ATTAC ; CADAC ; Collectif national contre les franchises et pour l'accès aux soins pour tous ; Collectif national droits des femmes ; Confédération Paysanne ; Convergence Nationale des collectifs de défense et développement des SP ; Comité National des Privés d'Emploi CGT ; Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité ; ESS ; Fondation COPERNIC ; FASE ; Fédération des SP - CGT ; FSU ; Gauche Avenir ; Gauche Unitaire ; Les Alternatifs ; Les Verts ; LDH ; M'PEP, MRC ; NPA ; PCF ; PCOF ; PG ; PS ; République et Socialisme ; Résistance Sociale ; SOLIDAIRES ; Syndicat de la Magistrature ; UDB ; UFAL ; UGFF-CGT ; UNEF ; USP ...

Ces organisations proposent un processus qui fasse de 2010 une année de débats et de mobilisations citoyennes **autour de 4 grandes questions** :

- Quels champs des services publics à quel niveau ?
- Quelle démocratie ?
- Quels financements ?
- Quel(le)s agents ?

Le processus prévoit :

- des États Généraux locaux (entre avril et mai) et nationaux (en octobre)
- samedi 5 juin Assemblée Générale des représentants des États généraux locaux à Paris
- une pétition nationale
- une manifestation nationale

Les comités se créent mais c'est encore limité à une dizaine: il faut impérativement prendre contact avec les organisations signataires localement là où il ne se passe rien et faire savoir ce qui se passe ailleurs.



Intersyndicale Fonction Publique Territoriale

Représentants de la FSU, de la CFDT, de la CFTC et de la CGT (Solidaires et UNSA étaient excusés) étaient réunis jeudi 14 janvier 2010 à Montceau avec pour credo un seul mot d'ordre : la défense du Service Public. Une sorte d'union sacrée qui a vu le jour presque naturellement à la fin de l'année 2008, et qui aujourd'hui apparaît comme une évidence face aux attaques en règle dont les services publics font selon eux l'objet. « Et ce, soulignent-ils, en dépit du dernier rapport adressé par la Cour des Comptes qui ne pointe pourtant pas de dysfonctionnement majeur à ce niveau, et qui surtout n'incite pas, loin de là, à un dégraissage massif ».

La nouvelle réforme envisagée par le gouvernement, et en particulier la suppression de la taxe professionnelle qui constituait une manne pour les communes, n'est pas sans inquiéter les personnels préfectoraux et de la Territoriale qui voient là un danger pour leurs emplois...et par conséquent une possible baisse de la qualité des services rendus à la population. C'est d'ailleurs sur ce point qu'ils entendent insister en faisant bien comprendre à tout un chacun qu'il pâtira de la situation. « Tous les services seront touchés, développent-ils, Des assistantes maternelles aux personnels des hôpitaux en passant par les agents techniques des collèges, de la voirie : les dégâts provoqués par ces coupes sombres et arbitraires seront énormes. » D'où des actions communes qui sont d'ores et déjà envisagées et qui feront l'objet d'une communication ultérieure.

(JSL du 15 janvier 2010)

26 janvier 2010 : Une délégation FSU rencontre le directeur de la plate forme RH (Ressources Humaines) au SGAR (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales)

La FSU a été reçue par Pierre Rolland, Directeur de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la Gestion RH.

Les plates-formes RH ont pour mission le développement des mobilités locales et la gestion personnalisée des compétences.

Pierre Rolland a admis que les plates-formes RH ont été mises en places pour accompagner les suppressions de postes dans la Fonction Publiques, mais il a apporté des arguments montrant que ces plates-formes pouvaient apporter quelques services aux agents :

- Permettre aux fonctionnaires qui le souhaitent de changer plus facilement de service.
- Diffuser tous les postes vacants de toutes les administrations.
- Améliorer l'accès aux formations en mutualisant les formations des différents ministères.
- Aider les fonctionnaires ayant des difficultés dans la gestion de leur carrière. La plate-forme (avec son Conseiller mobilité carrière, son Conseiller Action sociale et environnement professionnel et son Conseiller formation) peut intervenir auprès du ministère concerné pour trouver une solution.
- Trouver des solutions en réunissant les différents services concernés

Il nous a également détaillé quelques difficultés rencontrées par la plate-forme après une expérimentation commencée en 2009 avec 3 ministères (défense, intérieur, agriculture) :

- Problèmes avec les personnels ayant de gros problèmes de santé .
- Tous les acteurs ne parlent pas le même langage (en particulier sur les emplois, ETP (équivalents temps plein), ETPT (équivalents temps plein travaillé), ce qui rend difficile la connaissance des besoins réels en personnel)

- Les primes et ses prestations sociales sont différentes d'un ministère à l'autre ; la mise en place des Directions Départementales Interministérielles va impliquer des harmonisations ; mais on va également aller vers l'individualisation des rémunérations (la délégation FSU a souligné cette contradiction).

- Les CAP (Commissions Administratives Paritaires) sont des freins à la mobilité entre ministères (mais la délégation FSU n'a pas réussi à savoir si ces freins étaient du fait des organisations syndicales, qui seraient très fortes d'après Pierre Rolland, ou si elles servent de prétexte à des décisions des responsables des ministères concernés).

- Beaucoup de formations sont sous-traitées alors qu'il y a des formateurs dans la Fonction Publique qui coûtent moins cher.

Nous avons soulevé le problème du contrôle syndical des mouvements locaux. Il n'y a rien de prévu mais Pierre Rolland invite les organisations syndicales à interpellier la plate-forme en cas de problème concernant la carrière d'un agent.

La plate-forme différencie 3 périmètres d'activité : les services sous l'autorité du préfet de région, puis les autres services de l'État (Défense, Rectorat, Universités, Établissements publics...) avec qui des conventions peuvent être passées, puis les autres Fonctions publiques (territoriale et hospitalière) qui peuvent être associés aux travaux de la PFRH (réseau mobilité en priorité).

Depuis le 1er janvier, tous les ministères sont concernés ; La plate-forme va proposer au préfet des réunions ateliers passerelle entre 2 Directions RH qui travailleront à partir d'une base de données complète sur les personnes concernées.

Il reste à mettre en place un site internet qui devrait être opérationnel à partir de février 2010. Ce site intégrera la BRIEP (bourse régionale interministérielle de l'emploi public). Ce site aura une exclusivité régionale pendant un ou deux mois puis l'offre d'emploi sera diffusée sur la BNIEP (bourse nationale interministérielle de l'emploi public).

Une formation sur la mobilité et ses textes d'application va être organisée pour les responsables RH des

différents services de l'Etat en région ; Il est possible que quelques places soient réservées aux partenaires sociaux.

Un nouveau rendez-vous nous sera proposé en mars-avril.

Les organisations syndicales de la Fonction publique de l'Etat CFDT- CFTC- CGT- FO- FSU- Solidaires- UNSA ont fait une déclaration contre la mobilité lors de la réunion du CSFPE* du 22 février 2010

Nos organisations contestent ce projet de décret qui prévoit que tout agent est sommé d'accepter une des trois propositions d'emploi qui lui seraient faites y compris si cela l'oblige à changer de métier, ou d'accepter une mutation au risque d'être mis en disponibilité d'office (sans traitement) puis licencié ou admis à la retraite.

Ce décret est l'application de l'article 7 de la loi " mobilité " promulguée en août dernier.

Il s'agit bien, là, d'une rupture avec les dispositions du statut de la Fonction publique d'État (loi 84-16 du 11 janvier 1984) qui prévoit, dans son article 36, qu'en cas de " suppression d'emploi " la réaffectation d'un fonctionnaire s'effectue dans un emploi de son corps d'origine, au besoin en " surnombre provisoire " .

Aujourd'hui, le statut de la Fonction publique de l'Etat ne permet pas de laisser un fonctionnaire sans affectation. La position de " réorientation professionnelle " est instituée par le projet de décret sans aucune négociation préalable et en l'absence de tout contenu véritable.

...Si l'un des principes de la Fonction publique à la française, consacre la " garantie de l'emploi des fonctionnaires " c'est parce qu'il permet, non seulement, d'assurer la continuité du service public, mais également la neutralité et l'indépendance des fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions.

* CSFPE : Conseil supérieur de la Fonction Publique d'Etat

Compte-rendu non exhaustif du CAEN et impressions d'ensemble

Suite au report du CAEN convoqué une première fois le 19 janvier 2010, cette nouvelle convocation pour le 3 février n'a pas fait venir plus de personnes : 25 présents sur 75. Il y en avait 28 la fois précédente, et on note toujours l'absence des élus,

A la tribune Mme le Recteur, M. le Préfet (Président de séance), Mme Kathabi (pour le conseil régional), et derrière la première rangée, les éminences grises du rectorat dont M. Lussiana vers lequel Mme le Recteur se retourne souvent (d'une façon qui semble agacer le Préfet)

Il est décidé de fixer la date du CAEN très à l'avance, les dossiers de préparation devant être envoyés également très à l'avance pour améliorer la présence des uns et des autres.

Déclarations liminaires de SE-UNSA, SGEN, FSU. Le préfet fait remarquer sans vouloir offenser que c'est long (30 minutes) et que c'est la redite des positions des uns et des autres déjà connues, qu'il vaudrait mieux entrer dans l'ordre du jour plus tôt.

Ensuite M. le Préfet explique qu'il souhaite de cette instance (qui n'est pas un groupe technique de travail ni un conseil national) qu'elle creuse les problèmes de fond et apporte si possible une valeur ajoutée propre à notre académie.

Premier point sur la rentrée 2009, présentation peu claire de Mme le Recteur. Les parents regrettent l'absence des profs dans certains coins de l'académie (haute côte d'or, Nièvre) avec l'absence de remplaçants en allemand, en lettres classiques. Pour Mme le Recteur, on ne peut pas en trouver : " il n'y en a pas, imaginez-vous qu'en première année de lettres classiques, il n'y a qu'un étudiant ! " mais " grâce à la départementalisation, ça va mieux ! ". Les parents demandent si l'avenir du remplacement c'est de faire appel aux retraités, Mme le Recteur répond négativement. Le débat qui suit sur les remplaçants n'apporte pas de réponse concrète de Mme le Recteur.

Concernant la rentrée 2010, Mme le Recteur présente la réforme des lycées en 5 minutes : on se demande bien ce que les non-initiés auront pu en comprendre.

Les parents interviennent sur l'Accompagnement Personnalisé (AP) en faisant remarquer qu'on entend des choses peu claires voire contradictoires. Ils parlent de l'inquiétude des parents et des enseignants à ce sujet. Pourra-t-on faire de l'AP en petits groupes ? On parle dans certains lycées de le faire en classe entière !

Réponse de Mme le Recteur, le problème sur le sujet c'est que personne n'a compris que les heures étaient désormais globalisées et qu'on pourrait avoir des groupes à 1, 2 ou 3 élèves et des groupes à 27, 28, 29 ! Que les DHG étaient en hausse dans tous les lycées et qu'on allait envoyer encore des consignes aux chefs d'établissement pour que tout se passe bien ! Mais pas d'inquiétude, tout va bien, ça va bien aller, pour l'AP, les IPR vont former les enseignants ! Et dès septembre tout cela sera très vite et parfaitement opérationnel !

La FSU développe que l'AP se fait au détriment du tronc commun. Si on utilise les dédoublements pour les matières, c'est des heures en moins pour des dédoublements en Accompagnement Personnalisé et vice versa. L'AP doit se faire de manière transversale, inter-disciplinaire mais il n'y a pas d'heures de concertation pour les profs. C'est ennuyeux pour espérer faire un travail de qualité ! Surtout quand on sait que l'externalisation du soutien hors de la classe ne présente pas de réel intérêt de remédiation pour l'élève. Concernant l'aide à l'orientation, nous ne sommes pas formés à cette tâche... (accent mis sur le côté psychologue des CO-PSY, nécessaire pour l'orientation des plus fragiles. Malheureusement on n'en remplace qu'un sur 6 départs). Si on veut améliorer le système scolaire, il faut tirer l'ensemble des élèves vers le haut, et en amener le plus possible au lycée, et après. Et cela passe par un tronc commun renforcé, alors qu'avec cette réforme, nous allons l'appauvrir (moins d'heures en français, moins d'heures en math, moins d'heures en sciences physiques et en SVT, en première L les math disparaissent, en Terminale L l'Hist Géographie n'est plus obligatoire mais optionnelle). Est-ce un bon plan pour l'avenir de faire des économies sur l'éducation ? Au contraire de ce qu'il faudrait faire, avec le plan pour la jeunesse de Martin Hirsch, l'obligation de suivi des élèves décrocheurs

ne revient plus à l'éducation nationale mais aux missions locales (suppression du délai de carence). Débloquer 30 millions d'euros pour pousser vers des contrats de misère des jeunes décrocheurs de 16 ans et ne pas investir cette somme pour les éduquer (rôle de l'école) est quelque chose de honteux et ce n'est pas bon signe pour l'avenir de l'école et de nos jeunes. Plutôt que de mettre sur pied des passerelles de réorientation sur quinze jours qui ne serviront à rien, qu'à réorienter vers le bas, mettons cet argent à créer de véritables classes passerelles (sur toute une année) pour ces jeunes qu'il faudrait tirer vers le haut et non l'inverse.

Le Préfet retient surtout de l'intervention ce qui a été dit sur les décrocheurs, qu'il est sensible à ce sujet et que ça pourrait être la valeur ajoutée de ce CAEN. Il envisage de créer une commission qui s'occuperait de penser éducation et décrochage scolaire.

La FSU s'intéresse de près à ce sujet et nous sommes d'accord pour être associé à ce groupe de travail. Pourquoi pas un CAEN spécial sur ce thème ?

Après le départ du préfet, Mme le Recteur se dépêche de boucler les derniers points à l'ordre du jour. En particulier M Lussiana répond à la FSU que le problème du remboursement des TZR ne se réglera pas là...

Pôle Emploi : une fusion sous pression

Un reportage de Hugo Plagnard et Christophe Kenck (émission d'"Envoiyé Spécial" 4 mars 2010).

Elles étaient deux mais il ne devait en rester qu'une. ANPE et ASSEDIC, deux organisations au service des chômeurs, une de trop selon Nicolas Sarkozy... Mais l'idée a été lancée avant la crise et l'explosion des statistiques du chômage. Avec 500 000 demandeurs d'emplois supplémentaires recensés par Pôle Emploi en 2009, le guichet unique censé faciliter leur vie est encore loin de tenir ses promesses. Retards de traitement des demandes d'allocation, dossiers perdus, agents débordés par le nombre de personnes à suivre, fusion rime avec confusion depuis le rapprochement ANPE/ASSEDIC en décembre 2008 et le ras-le-bol gronde... Un nouveau service public dont une partie du salut passe aujourd'hui par un recours massif à des sous-traitants privés.

Le 12 mars : grève nationale dans le Second Degré

Les personnels du Second Degré sont appelés à la grève le 12 mars par l'intersyndicale SNCL-FAEN, SUD-EDUCATION, SN-FO-LC, SNEP-FSU, CGT Educ'action, SNES-FSU et SNALC- CSEN. Cette journée fait suite aux mobilisations des 24 novembre (grève EN), 21 janvier (grève Fonction Publique) et 30 janvier (manifestation nationale FSU) ; elle s'inscrit dans la dynamique d'actions qui se développe en région parisienne et dans le Sud de la France depuis plusieurs semaines, notamment dans des établissements confrontés à des phénomènes de violence dont les médias nationaux se sont fait l'écho.

Ces événements et les réactions qu'ils suscitent ne sont que le révélateur d'un climat général et d'une profonde fragilisation du système éducatif qui frappe avec des conséquences certes différentes les établissements scolaires sur tout le territoire. Si notre département est relativement épargné par de tels faits de violence, chacun peut constater au quotidien les dégradations dans la vie des collèges et lycées provoquées par les suppressions de postes opérées ces dernières années : augmentation des effectifs de classes, réduction des dotations horaires qui ne permettent plus toujours d'assurer les enseignements réglementaires, augmentation des heures supplémentaires, des services partagés entre plusieurs collèges ou lycées, accumulation de tâches nouvelles non reconnues dans le service (nouveaux modes d'évaluation, développement d'enseignement transdisciplinaires, suivi et orientation des élèves...) préparant éventuellement, par des transferts de compétences, la disparition de certains corps de personnels (Conseillers d'Orientation Psychologues).

Il est vrai que le Ministère de l'Education Nationale, mis en devoir par Bercy de trouver chaque année de nouvelles sources d'économies, déploie pour ce faire des trésors d'inventivité : après la remise en cause des décharges statutaires, il a transformé des milliers de postes en heures supplémentaires, a récupéré les moyens mis à disposition des associations péri-éducatives, supprimé des milliers d'emplois de TZR. A la rentrée prochaine, la maîtrise doit lui permettre d'économiser une part importante des 16 000 suppressions de postes décidées pour 2010 et il envisage même de détacher 2 000 professeurs des écoles dans le Second Degré où le niveau historiquement bas du nombre de postes au concours organise un déficit chronique d'enseignants. Dans ce contexte, le recours aux personnels non titulaires explose, sans pour autant permettre d'assurer partout la continuité du service public.

Le discours selon lequel « on ne peut continuer de créer des postes alors que les effectifs d'élèves ne cessent de baisser » a donc fait long feu. Ainsi, en 2011, le Second Degré retrouvera les effectifs de 2003 alors qu'entretiens des dizaines de milliers de postes en auront été retirés. En Saône-et-Loire par exemple, les 53 collèges auront à accueillir dès la rentrée prochaine le même nombre d'élèves qu'en 2008 avec 57 Equivalents Temps Pleins de moins. Quant aux lycées, si consigne a été donnée de leur garantir des moyens suffisants en 2010, année de la mise en place de la réforme Chatel, il est clair que celle-ci grâce à la réduction des horaires disciplinaires et au tronc commun de Première prépare pour les années qui viennent de nouvelles suppressions de postes.

Cette remise en cause quantitative des moyens accordés à l'Education Nationale s'accompagne d'une remise en cause qualitative du statut des personnels destinée à les rendre plus flexibles : le renforcement du pouvoir des chefs d'établissement (en matière d'évaluation, de promotion, et même de recrutement des enseignants) et les attaques contre le paritarisme visent à réduire l'indépendance des personnels et à imposer ainsi plus facilement des décisions qu'ils contestent majoritairement ; de même la suppression de la garantie d'emploi des fonctionnaires à travers la loi sur la mobilité professionnelle pourrait être un outil extrêmement efficace pour les plans sociaux dont semble rêver Eric Woerth, lui qui se flatte d'avoir supprimé 100 000 postes de fonctionnaires en trois ans dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques.

Soyons nombreux le 12 mars à défendre le Second Degré, l'Education Nationale et la Fonction Publique !

ASSEMBLEE GENERALE DEPARTEMENTALE A 10 H A CHALON/SAONE, MAISON DES SYNDICATS

suivie d'une présence colorée sur le marché de Chalon à partir de 11 h 30 et d'un

RASSEMBLEMENT ACADEMIQUE DEVANT LE RECTORAT DE DIJON A 15 H.

Pour en savoir plus : www.dijon.snes.edu